

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/6892  
10 novembre 1967  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-deuxième session  
Point 76 b) de l'ordre du jour

NOMINATION AUX POSTES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES  
SUBSIDIAIRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DES CONTRIBUTIONS

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. B. J. LYNCH

(Nouvelle-Zélande)

1. A sa 1185ème séance, le 27 octobre 1967, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/C.5/1116) annonçant la démission, à compter du 1er octobre 1967, de M. Louis-Denis Hudon en tant que membre du Comité des contributions.
2. Les membres de la Commission avaient été invités à présenter le nom d'une personne dont la nomination au Comité des contributions pourrait être recommandée à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 160 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. La candidature de M. Thomas H. Bennett a été proposée pour pourvoir le poste devenu vacant par suite de la démission de M. Hudon.
3. Pour arrêter sa recommandation à l'Assemblée générale, la Commission a voté au scrutin secret. Les résultats du vote ont été les suivants :

<u>Bulletins déposés</u> :	95
<u>Bulletins nuls</u> :	2
<u>Bulletins valables</u> :	93
<u>Abstentions</u> :	1
<u>Nombre de votants</u> :	92
<u>Majorité requise</u> :	47
<u>Nombre de voix obtenues</u> :	
M. Thomas H. Bennett..	92

4. M. Bennett (Canada) ayant obtenu la majorité requise, la Commission a décidé de recommander sa nomination comme membre du Comité des contributions pour la période restant à courir du mandat de M. Hudon, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1968.

5. A la même séance, la Commission a examiné une note (A/6682) concernant les postes qui deviendront vacants au Comité des contributions le 31 décembre 1967, date à laquelle le mandat de trois des membres du Comité viendra à expiration.

6. Les membres de la Commission avaient été invités à présenter le nom des personnes dont la nomination au Comité des contributions pourrait être recommandée à l'Assemblée générale conformément aux dispositions des articles 159 et 160 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Trois candidatures ont été proposées pour pourvoir les postes vacants susmentionnés.

7. Pour arrêter ses recommandations à l'Assemblée générale, la Commission a voté au scrutin secret. Les résultats du vote ont été les suivants :

Bulletins déposés : 90

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 90

Abstentions : 0

Nombre de votants : 90

Majorité requise : 46

Nombre de voix obtenues :

M. Raymond T. Bowman..... 81

M. F. Nouredin Kia..... 86

M. Stanislaw Raczkowski... 86

Six autres personnes..... 6

8. M. Bowman (Etats-Unis d'Amérique), M. Kia (Iran) et M. Raczkowski (Pologne) ayant obtenu la majorité requise, la Commission a décidé de recommander leur nomination comme membres du Comité des contributions pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1968.

/...

#### RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

9. En conséquence, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

##### Nominations aux postes devenus vacants au Comité des contributions

A

##### L'Assemblée générale

1. Nomme membre du Comité des contributions :

M. Thomas H. Bennett;

2. Déclare M. Bennett nommé pour la période allant de la date de la présente résolution au 31 décembre 1968.

B

##### L'Assemblée générale

1. Nomme membres du Comité des contributions :

M. Raymond T. Bowman,

M. F. Nouredin Kia,

M. Stanislaw Raczkowski;

2. Déclare M. Bowman, M. Kia et M. Raczkowski nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1968.

-----